

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

NOUVELLES TARIFICATIONS 2019-2020

LES ACCUEILS	Fonctionnement			Inscriptions	Païement			participations complémentaires
	Matin	midi	soir		Pour tous	pour ALSH	pour Garderie	
Accueils Péricolaires	de 7h à l'arrivée à l'école	temps de restauration	prise en charge des enfants à l'école jusqu'à 19h	OBLIGATOIRE (avec pré-paiement)	A l'inscription	barème 1 Caf de l'Oise	non	goûter (0,60 €)
Inscription à la semaine du lundi au lundi: je réalise mon inscription dès maintenant et <u>au plus tard le lundi 26/08 pour l'accueil de mon enfant le lundi 2/09</u> (possibilité d'inscrire pour l'ensemble du mois selon le planning transmis), puis le 23/09 pour le lundi 30 /09								
En cas de non conventionnement de votre commune/ SIRS avec le centre social, un complément de 1,06 € vous sera demandé par heure d'accueil (8,50 € pour 8 heures)								
Les inscriptions sont rendues obligatoires pour mieux prévoir le nombre d'animateurs. En cas de non inscription préalable à l'accueil et en fonction de l'équipe prévue, nous pourrions être dans l'obligation de ne pas accepter votre enfant.								
ALSH du MERCREDI	GARDERIE de 7h à 9h	Horaires ALSH de 9h à 17h	GARDERIE de 17h à 19h	OBLIGATOIRE à la demi-journée (avec pré-paiement)	A l'inscription	barème 1 Caf de l'Oise	FORFAIT DE 2 € PAR ACCUEIL (soit 4 € pour le matin et le soir)	Repas, goûter, sorties
Inscription mensuelle pour l'ensemble des mercredis du mois: je réalise mon inscription dès maintenant <u>au plus tard le mercredi 28/08 pour l'accueil de mon enfant le mercredi 4, 11, 18 et 25 septembre</u> (possibilité d'inscrire pour l'ensemble du mois selon le planning transmis et en détaillant la demande ou non de garderie), puis le 25/09 pour les mercredis 2, 9 et 16 octobre.								
En cas de non conventionnement de votre commune avec le centre social, un complément de 8,50 € vous sera demandé sur la base de 8 heures par jour, et de 2 € complémentaire par accueil en garderie (soit 4 € par accueil garderie)								
Les inscriptions sont rendues obligatoires pour mieux prévoir le nombre d'animateurs. En cas de non inscription préalable à l'accueil et en fonction de l'équipe prévue, nous pourrions être dans l'obligation de ne pas accepter votre enfant								
ALSH VACANCES	GARDERIE de 7h à 9h	Horaires ALSH de 9h à 17h	GARDERIE de 17h à 19h	OBLIGATOIRE à la journée (avec pré-paiement)	A l'inscription	barème 1 Caf de l'Oise	FORFAIT DE 2 € PAR ACCUEIL (soit 4 € pour le matin et le soir)	Repas, goûter, sorties
inscription dès maintenant et <u>au plus tard 10 jours avant la date de démarrage des vacances: je réalise mon inscription avant le 10 octobre pour l'ensemble de la période du 21 au 31 octobre (selon le planning transmis) en précisant les demandes ou non de garderie, la réservation des repas, et votre souhait ou non d'inscrire votre enfant lors de la sortie qui sera proposée.</u>								
Les inscriptions sont rendues obligatoires pour mieux prévoir le nombre d'animateurs. En cas de non inscription préalable à l'accueil et en fonction de l'équipe prévue, nous pourrions être dans l'obligation de ne pas accepter votre enfant								
En cas de non conventionnement de votre commune avec le centre social, un complément de 8,50 € vous sera demandé sur la base de 8 heures par jour, et de 2 € complémentaire par accueil en garderie (soit 4 € par accueil garderie)								
LE SERVICE ANIMATION SE TIENT A VOTRE DISPOSITION POUR VOUS RENSEIGNER SUR VOTRE BAREME DE TARIFICATION, CONTACTEZ LE DES MAINTENANT... animation@csrgrandvilliers.fr / 03.44.46.75.41								
EN CAS D'ABSENCE NON PREVUE et EXCEPTIONNELLE (maladie, urgence familiale, changement de planning)								
Pour un repas	Prévenir la veille avant 10h (le mardi avant 10h pour le repas du mercredi)			Pour les ALSH péricolaires, mercredis et vacances	Prévenir 48 h à l'avance et avant 10h (le lundi avant 10h pour un accueil le mercredi, le mardi pour le jeudi,)			
Ce délai de prévenance est indispensable pour revoir ou non le planning et l'organisation de l'équipe d'animation. Tout manquement enclenchera la facturation des heures, forfaits et autres frais prévus à l'origine de votre demande								

L'ensemble des documents d'inscriptions sont disponibles à l'accueil du centre social, à l'accueil des ALSH ainsi que sur notre site internet www.centresocial-grandvilliers.fr

Contact service animation : animation@csrgrandvilliers.fr / 03.44.46.50.30